



1, boulevard Jean Moulin • Centre Commercial Plein Sud • 16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 61 86 30 • Fax 05 45 61 86 36 • E-mail : contact@ccga.asso.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Agrément N° 1-01-160 - Siret N° 311.687.297.00029

Bulletin d'adhésion

Réservé au Centre

Janvier 2018

Date d'adhésion	Exemplaire . CCGA
N° adhérent :	. Cabinet
N° cabinet :	. Adhérent A conserver

La date d'adhésion n'est retenue qu'en fonction de la date d'envoi au Centre (le cachet de la Poste faisant foi)

1 – Entreprise Individuelle

Nom (M. Mme Melle)

.....

Prénom

Date de naissance/...../.....

EIRL OUI NON (Cochez la mention utile)

2 – Société

Type de société

Nom, Prénom du gérant

.....

Date de naissance/...../.....

Date de l'option/...../.....

3 – Renseignements Généraux

A – Coordonnées de l'entreprise

Dénomination sociale

.....

Adresse du domicile de l'exploitant ou du gérant

.....

Adresse du ou des lieux d'exploitation

.....

Tél.

Fax

Portable

e-mail (indispensable)

.....

B – Cabinet Comptable

Nom du Cabinet

.....

Nom de l'Expert-Comptable

.....

Nom du collaborateur

.....

C – Informations économiques

S'agit-il d'une création

Date de création

N° SIRET

Date début de l'exercice

Date d'arrêt de l'exercice

ACTIVITES Code NAF

1 – Activité principale

.....

2 – Activités annexes

.....

En cas de création de l'entreprise en cours d'année et si la clôture de l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, ne pas omettre de déposer **une déclaration fiscale provisoire, arrêtée au 31 décembre.**

D – Inscription précédente dans un autre Centre de gestion agréé

NON OUI (cochez la mention utile)

Nom

Adresse

.....

S'il s'agit d'un transfert de Centre :

- Démissionner de l'autre centre après inscription au CCGA
- Produire une attestation de radiation

E – Informations fiscales

Régime fiscal

Régime d'imposition IR IS

Régime fiscal RS RN

Catégorie d'imposition BIC BA

TVA

Exigibilité :

Sur encaissements Sur les débits Mixte

Régime imposition TVA :

CA3 (mensuel) CA3 (trimestre) CA12

Tenue de comptabilité :

Hors Taxes Taxes incluses

Non assujetti Franchise

Fait à, le

Signature de l'exploitant ou du gérant de la société

L'adhésion au Centre implique pour les membres bénéficiaires imposés d'après leur bénéfice réel (Art.11 des statuts) :

- L'engagement de réunir et utiliser tous les éléments nécessaires à l'établissement soit par eux-mêmes, soit par un membre de l'ordre des experts comptables, d'une comptabilité sincère de leur exploitation ; pour l'exécution de cet engagement, le centre recommande l'assistance d'un membre de l'ordre des experts comptables.
- L'obligation de donner mandat au centre pour télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure EDI TDFC, leurs attestations d'adhésion, leurs déclarations de résultats ainsi que les annexes et les documents accompagnant celles-ci.
- L'obligation de communiquer au Centre, directement ou par l'intermédiaire du membre de l'Ordre en charge du dossier, d'une part le bilan et le compte de résultat de leur exploitation ainsi que tous documents annexes et concernant les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, les documents prescrits par les instructions administratives pour en effectuer l'examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance.
- l'autorisation pour le Centre de communiquer à son correspondant auprès de l'Administration Fiscale qui apporte son assistance technique ainsi qu'à l'agent chargé de l'audit du centre, les documents mentionnés au présent article ainsi que le dossier de gestion et le document de synthèse présentant un diagnostic en matière de prévention des difficultés économiques et financières, lorsqu'ils en font la demande ;
- l'engagement d'informer leur clientèle de leur qualité d'adhérent du Centre et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation par chèques selon les modalités fixées par les articles 371 LA à LC de l'annexe II au Code Général des Impôts ou par carte de paiement ;
- l'autorisation pour le centre de communiquer au membre de l'Ordre, qui éventuellement l'assiste, la déclaration de résultat, le dossier et le commentaire de gestion de l'exercice comptable ainsi que l'analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés ;

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements ou obligations sus-énoncés, l'adhérent sera exclu du Centre .../...

Art.15 du Règlement Intérieur : .../... l'engagement pour l'ensemble des adhérents imposés selon le régime du bénéfice réel, d'informer le Centre des redressements opérés par l'Administration sur les déclarations fiscales lorsque ces redressements sont susceptibles de remettre en cause la validité des attestations d'adhésion, ouvrant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi, délivrés au titre des exercices antérieurs, ou de remettre en cause la délivrance des attestations d'adhésion pour les exercices à venir .../...

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre.

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>